

**UNION NATIONALE FORCE OUVRIERE
DES PERSONNELS DES SERVICES DES DEPARTEMENTS ET DES REGIONS**

Le recul de la PMI dans les départements La protection contre la prévention ?

Depuis de longs mois, l'Union a constaté et dénoncé le recul de la PMI dans les politiques départementales alors que dans le même temps les mesures de protection augmentaient.

Sous couvert de difficultés financières, les conseils généraux restreignent la politique de prévention qui concerne la protection et la promotion de la santé, de la famille et de l'enfant, donc la PMI.

Cela se traduit sur le terrain par :

- ⇒ La remise en cause des consultations médicales préventives telles que pratiquées jusqu'à présent,
- ⇒ La demande de réduction des visites à domicile,
- ⇒ Des propositions de limitation des bilans de santé en école maternelle aux enfants figurant déjà dans les fichiers de suivi des familles,
- ⇒ La redéfinition restrictive des actions médico-sociales de soutien aux familles, des activités de planification et d'éducation familiales,
- ⇒ La diminution conséquente des actions de prévention et de prise en charge des enfants en danger, des activités d'agrément et de contrôle des modes d'accueil de la petite enfance,
- ⇒ Le manque de médecin, de sages-femmes... dans les services.

C'est pour les professionnels, la remise en cause de leur cœur de métier, la disparition de l'accès de proximité aux soins gratuits. Quid des actions de vaccination, de dépistage, du soutien à la fonction parentale, d'accompagnement et d'éducation pour la santé dans des situations de handicaps et de maladies chroniques, des activités de contraception, de lutte contre les violences faites aux femmes...

Nous demandons :

- **La reconnaissance du travail des professionnels, des statuts et des rémunérations,**
- Des modalités de recrutement adaptées,
- **Le maintien** dans tous les départements de services de PMI dirigés par un médecin et comprenant des personnels qualifiés dans le domaine médical, paramédical, psychologique, éducatif, social.

Force Ouvrière appelle ses syndicats à participer à la journée d'action, et à ce titre à déposer les préavis nécessaires-

Médecins, puéricultrices et puériculteurs, sages-femmes, infirmiers, même combat. Nous vous invitons à signer la pétition mise en ligne par un collectif sur le site : <http://www.assureravenirpmi.org/>